



ENVIRONNEMENT

AGENCE ISERE

Miniparc des Bealieres - 19 Avenue du
Granier
38240 MEYLAN
Tel :
Fax :

COORDONNÉES DESTINATAIRE

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ISERE
2, RUE DES ALLIES
38100 GRENOBLE

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



RÉFÉRENCE

Référence : 002EW630123

A communiquer pour toute correspondance

Réalisé le : 28/03/2025

Référence mandataire : Parking Siège
social CPAM de l'Isère

DÉSIGNATION DU BIEN

Parking Siège social CPAM de l'Isère
(Grenoble)
2 RUE DES ALLIÉS
38045 GRENOBLE

PROPRIÉTAIRE

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE DE L'ISERE
2, RUE DES ALLIES
38100 GRENOBLE

Diagnostics



AC Environnement - 64 Rue Clément Ader 42153 RIORGES - Fax : 04 77 44 92 48
SIRET : 44135591400298 - N° de TVA Intracommunautaire : FR03441355914 - Code APE : 7120B
Assurée par HDI Global SE 76208471-30015

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
N° Vert 0 800 400 100
www.ac-environnement.com

Note de synthèse



AMIANTE : Dossier amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Absence

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Selon le Décret 2017-899 du 9 mai 2017, pris en application de l'article L.4412-2 du Code du travail. Méthodologie d'intervention et contenu du rapport selon l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis, selon l'arrêté du 14 Décembre 2021 et selon la norme NF X 46-020 d'août 2017 (2ème tirage) "Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie."

A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



A-1 DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : 2 RUE DES ALLIÉS 38045 GRENOBLE

Référence client : Parking Siège social CPAM de l'Isère

Désignation : Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble)

Date de construction : En 1900

A-3 OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Nom : MAGALHAES HENRIQUE

Accompagnateur : Divers intervenants (0800400100)

Date de repérage : 28/03/2025

Numéro attestation : CPDI6636

Délivré le : 02/12/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K - 35760 ST Grégoire



A-2 PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ISERE
2, RUE DES ALLIES
38100 GRENOBLE

Donneur d'ordre :
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ISERE
2, RUE DES ALLIES
38100 GRENOBLE

A-4 SOCIETE

Société & Siret : AC Environnement (N° 44135591400298)

Date du rapport : 07/04/2025

Assurance : HDI Global SE 76208471-30015

A Riorges, le 07/04/2025

PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LE CADRE DE LA MISSION

Non

PRÉSENCE DE LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITÉS ET OU
DE COMPOSANTS OU PARTIES DE COMPOSANTS NON INSPECTÉS

Non

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

B - SOMMAIRE

A - Renseignements administratifs

- A-1 - Désignation de l'immeuble
- A-2 - Propriétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Opérateur de repérage
- A-4 - Société

B - Sommaire

C - Locaux ou parties de locaux et composants ou parties de composant

- C-1 - Locaux visités
- C-2 - Locaux ou partie(s) de locaux non visité(s) et composant(s) ou partie(s) de composant non inspecté(s)

D- Etude préalable

- D-1 - Descriptif des travaux envisagés
- D-2 - Périmètre du bâtiment concerné
- D-3 - Objectif de la mission
- D-4 - Document(s) mis à disposition
- D-5 - Périmètre et programme de repérage de l'opérateur
- D-6 - Motifs de réduction ou d'augmentation du nombre de prélèvements
- D-7 - Adjonction(s) ou exclusion(s) par rapport à la norme NF 46-020
- D-8 - Conditions existantes au moment du prélèvement

E - Conditions de repérage

- E-1 - Modalités de repérage
- E-2 - Moyens d'investigation
- E-3 - Obligations de communication du rapport de repérage

F - Conclusions

- F-1 - Conclusion(s) du présent rapport de repérage
- F-2 - Réserves / Commentaires

G - Grille de résultats du repérage

Annexes

- Annexe : Plans
- Annexe : Reportage photographique
- Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation
- Annexe : Prélèvements et analyses

C - LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT

C-1 LISTE DES LOCAUX VISITÉS

Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1
(Parking)

C-2 LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX NON VISITÉ(S) ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT NON INSPECTÉ(S)

Localisation / Désignation	Justification	Investigation complémentaire restant à réaliser
Sans objet	Sans objet	Sans objet

D - ÉTUDE PRÉALABLE

D-1 PROGRAMME DE TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Démolition du parking.

D-2 PÉRIMÈTRE DU BATIMENT CONCERNÉ DÉFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Les travaux concernent le parking 2 rue des alliés Grenoble.

D-3 OBJECTIF DE LA MISSION

Ce repérage a pour objectif d'identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble ou la partie d'immeuble sur lequel des travaux sont programmés.

D-4 DOCUMENTS MIS A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Aucun

D-5 PROGRAMME ET PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE DÉFINI PAR L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Sur la base de la liste en annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019, ainsi que sur la base des informations transmises par le donneur d'ordre et après étude du périmètre et du programme de travaux envisagé, nous avons inspecté tous les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante affectés par les travaux pour les ouvrages ou composants de la construction

Ouvrage ou composant de la construction inspecté	Plan de l'immeuble	Locaux	Localisation
Revêtement de sol	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble)	Vol 1 (Parking)	

D-6 MOTIF(S) AYANT PU CONDUIRE A RÉDUIRE OU AUGMENTER LE NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS TEL QU'INDIQUÉ EN ANNEXE A DE LA NORME NF 46-020 POUR CHACUN DES MATÉRIEUX ET PRODUITS REPÉRÉS

Sans Objet

D-7 ADJONCTION(S) OU EXCLUSIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF 46-020

Sans Objet

D-8 CONDITIONS EXISTANTES AU MOMENT DU PRÉLÈVEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DES ANALYSES

Sans Objet

E - CONDITIONS DE REPÉRAGE

E-1 MODALITÉS DE REPÉRAGE

Dans un premier temps, dans le périmètre des travaux, et selon le programme de repérage découlant du programme des travaux envisagés, l'opérateur de repérage recherche la présence de Matériaux et Produits Susceptibles de Contenir de l'Amiante (MPSCA) faisant indissociablement corps avec le bâti et qui seront sollicités directement ou indirectement par les travaux. Ces MPSCA correspondent entre autre aux parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder de la « Liste non exhaustive des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante à repérer » de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis. Toutefois, cette liste n'étant pas exhaustive, s'il a connaissance d'autres MPSCA, il les repère également.

L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers. Par exemple, il convient de procéder aux investigations suivantes :

- les plénums doivent être inspectés ;
- les gaines techniques doivent être contrôlées ;
- les cloisons démontables doivent être examinées (têtes, pieds et joints de la cloison, réservations) ;
- les éléments de façade, gaines maçonnées, joints de cloisons devront être sondés ou démontés s'il y a présomption de présence de matériaux contenant de l'amiante.

L'ensemble du périmètre du bâtiment concerné par les travaux doit être visité et inspecté. En cas de défaut d'accessibilité du fait du donneur d'ordre et alors que l'opérateur lui a au préalable demandé les moyens d'accès adaptés (démontage spécifique, ouverture de gaine ou de volume vide sans accès prévu, fourniture de nacelle, etc.), l'opérateur rédigera un pré-rapport.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels et qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage rédige un rapport dans lequel il émet les réserves correspondantes et préconise les investigations approfondies complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Il examine de façon exhaustive tous les locaux et parties de locaux situés dans le périmètre des travaux. La définition de zones présentant des similitudes d'ouvrage permet d'optimiser le nombre de prélèvements qui sont transmis pour analyse. Les sondages itératifs et comparatifs permettent de déterminer les limites et l'étendue des zones présentant des similitudes d'ouvrage.

Dans un second temps, et pour chacun des ouvrages ou composants repérés, en fonction des informations dont il dispose et de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence ou de l'absence d'amiante. En cas de doute et selon les prescriptions réglementaires et normatives il détermine les prélèvements et analyses de matériaux nécessaires pour conclure.

Conformément aux prescriptions de l'arrêté du 16 juillet 2019 et de la norme NF X46-020 d'août 2017 (2ème tirage), les analyses des échantillons de ces produits et matériaux sont réalisées couches par couches par un organisme accrédité par le COFRAC.

L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés : ces échantillons sont repérés de manière que les ouvrages dans lesquels ils ont été prélevés puissent être identifiés.

E-2 MOYENS D'INVESTIGATION

Pour la réalisation de notre repérage, nos moyens d'investigations mis en œuvre garantissent la réalisation d'investigations approfondies destructives et non destructives, telles que :

- Dépose de certains blocs prises pour examiner la composition interne des cloisons.
- Dépose des éléments de finition (plinthes, couvre-joints, etc) des cloisons démontables pour examiner les têtes, pieds et joints de ces cloisons.
- Détermination des sondages destructifs ou les démontages particuliers nécessaires pour permettre d'accéder aux matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (élément de façade, gaine maçonnée, joint de cloisons, etc). Dans le cas où le risque de découverte de matériaux et produits friables contenant de l'amiante est probable, les moyens de prévention adéquats devront être mis en œuvre.
- Classement des matériaux et produits selon leurs caractéristiques.
- Prélèvements pour déterminer par analyse, lorsque les marquages des matériaux ou les documents consultés par l'opérateur de repérage ne lui ont pas permis de conclure, la présence effective d'amiante dans des matériaux et produits susceptibles d'en contenir.

E-3 OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DU RAPPORT DE REPERAGE

Le présent rapport est à communiquer à toute personne physique ou morale amenée à concevoir, organiser ou exécuter des travaux dans l'immeuble bâti.

Il est rappelé en outre les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 16/07/2019 :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage. En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. »

F - CONCLUSIONS

F-1 CONCLUSIONS(S) DU PRÉSENT RAPPORT DE REPÉRAGE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

F-2 RÉSERVES / COMMENTAIRES

Sans objet

G - SOMMAIRE DES GRILLES DE RÉSULTAT DE REPÉRAGE

1 - Revêtement de sol



GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble)	Vol 1 (Parking)	Dalette	ciment	P1	Réalisation d'un prélèvement		002EW 63012 3 n°1 - 1	P1	Béton - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble)	Vol 1 (Parking)	Dalette	ciment	P1	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P1		002EW 63012 3 n°1 - 1	P1	Béton - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble)	Vol 1 (Parking)	Dalette	ciment	P2	Réalisation d'un prélèvement		002EW 63012 3 n°2 - 1	P2	Béton - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble)	Vol 1 (Parking)	Dalette	ciment	P2	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P2		002EW 63012 3 n°2 - 1	P2	Béton - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble)	Vol 1 (Parking)	Bordure	Ciment	P3	Réalisation d'un prélèvement		002EW 63012 3 n°3 - 1	P3	Mortier - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse



GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenobl e)	Vol 1 (Parking)	Bordure	Ciment	P4	Réalisation d'un prélèvement		002EW 63012 3 n°4 - 1	P4	Béton - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenobl e)	Vol 1 (Parking)	Bordure	Ciment	P4	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P4		002EW 63012 3 n°4 - 1	P4	Béton - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenobl e)	Vol 1 (Parking)	Bordure	Ciment	P5	Réalisation d'un prélèvement		002EW 63012 3 n°5 - 1	P5	Mortier - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenobl e)	Vol 1 (Parking)	Bordure	Ciment	P5	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		002EW 63012 3 n°5 - 1	P5	Mortier - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenobl e)	Vol 1 (Parking)	Bordure	Ciment	P6	Réalisation d'un prélèvement		002EW 63012 3 n°6 - 1	P6	Ciment / Ciment - Dur / Dur - Beige / Gris	Négatif	Négatif sur analyse



Amiante

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble)	Vol 1 (Parking)	Dalette	ciment	P7	Réalisation d'un prélèvement		002EW 63012 3 n°7 - 1	P7	Béton - Dur - Beige	Négatif	Négatif sur analyse

ANNEXE : PLANS DE REPÉRAGE DES MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble)	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Plan de repérage - Actions menées

Vol 1
(Parking)

P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7

Légende

	Localisation dun prélèvement négatif

	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	2 RUE DES ALLIÉS 38045 GRENOBLE	Parking Siège social CPAM de Ilsère (Grenoble)	28/03/2025	MAGALHAES HENRIQUE

ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002EW630123 n°1 - 1 (P1)	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)	Prélevement négatif
002EW630123 n°2 - 1 (P2)	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)	Prélevement négatif
002EW630123 n°3 - 1 (P3)	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)	Prélevement négatif
002EW630123 n°4 - 1 (P4)	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)	Prélevement négatif
002EW630123 n°5 - 1 (P5)	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)	Prélevement négatif
002EW630123 n°6 - 1 (P6)	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)	Prélevement négatif
002EW630123 n°7 - 1 (P7)	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)	Prélevement négatif



002EW630123 n°1 - 1 (P1) - Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)



002EW630123 n°2 - 1 (P2) - Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)



002EW630123 n°3 - 1 (P3) - Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)



002EW630123 n°4 - 1 (P4) - Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)



002EW630123 n°5 - 1 (P5) - Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)



002EW630123 n°6 - 1 (P6) - Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)



002EW630123 n°7 - 1 (P7) - Parking Siège social CPAM
de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)

ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif Amiante

Ref action	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
P1	Revêtement de sol	Daliette	Béton - Dur - Gris	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)	
P2	Revêtement de sol	Daliette	Béton - Dur - Gris	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)	
P3	Revêtement de sol	Bordure	Mortier - Dur - Gris	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)	
P4	Revêtement de sol	Bordure	Béton - Dur - Gris	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)	
P5	Revêtement de sol	Bordure	Mortier - Dur - Gris	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)	
P6	Revêtement de sol	Bordure	Ciment / Ciment - Dur / Dur - Beige / Gris	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)	
P7	Revêtement de sol	Daliette	Béton - Dur - Beige	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)	



CHANTIER

Référence	C022025315414
Adresse	Commande : 002EW630123 Affaire : Parking Siège social CPAM de l'Isère 2 RUE DES ALLIÉS 38045 GRENOBLE

COORDONNÉES DESTINATAIRE

AC Environnement 64, rue Clément Ader 42153 RIORGES

Riorges, le 07/04/2025

RAPPORT DE SYNTHÈSE MATÉRIAU n°RS022025315414
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DES FIBRES D'AMIANTE

Laboratoire d'analyse	AC LAB
Normes et techniques analytiques	HSG 248 §2 ou NF ISO 22262-1(parties utiles): Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscope Optique en Lumière Polarisée (MOLP) (1) : Morphologie et critères optiques <i>La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse dans 95% des cas (*)</i> Parties utiles de la norme NF X 43-050 :Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET) (2) : Morphologie, diffraction électronique, composition chimique <i>La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse dans 95% des cas (*)</i>
Texte réglementaire	Arrêté du 1er octobre 2019 (modifié): Relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses
Méthodes internes	Selon les modes opératoires internes L.MO.20, L.MO.07 et L.MO.13.1
Préparation des échantillons	Prise d'essai représentative de l'échantillon - Pour une analyse MOLP : Prélèvement de fibres et montage sur lame de microscope optique - Pour une analyse META : Par attaque chimique, broyage manuel et mécanique et récupération des particules sur grilles de microscope électronique

Référence échantillon : 002EW630123_001

Référence labo		42PM02511203		Échantillon conforme aux critères d'acceptation		Oui	
Date du prélèvement		30/03/2025		Analyse réglementaire		Oui	
Auteur du prélèvement		HENRIQUE MAGALHAES		Date d'analyse		07/04/2025	
Type de prélèvement		Revêtement de sol - Dalle - ciment					
Zone de prélèvement		Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)					
Remarque concernant le prélèvement		RAS					

Phase	Couche	Description	MOLP			MET			Résultat	
			Nb de préparations	Lame explorées(**)	Analyste	Nb de préparations	Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante	
1	1	Béton Dur Gris	-	-	-	Acétone	1	2	LFS	Non détecté
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP			1 MET				

Remarque concernant l'analyse RAS

Référence échantillon : 002EW630123_002

Référence labo		42PM02511204		Échantillon conforme aux critères d'acceptation			Oui	
Date du prélèvement		30/03/2025		Analyse réglementaire			Oui	
Auteur du prélèvement		HENRIQUE MAGALHAES		Date d'analyse			07/04/2025	
Type de prélèvement		Revêtement de sol - Dalle - ciment						
Zone de prélèvement		Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)						
Remarque concernant le prélèvement		RAS						
Phase	Couche	Description	MOLP		MET			Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations	Lame explorées(**)	Attaque chimique	Nb de préparations	Grilles explorées(**)	Présence d'amiante
1	1	Béton Dur Gris	-	-	Acétone	1	2	Non détecté
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP		1 MET			

Remarque concernant l'analyse RAS



Référence échantillon : 002EW630123_003

Référence labo

Date du prélèvement

Auteur du prélèvement

Type de prélèvement

Zone de prélèvement

Remarque concernant le prélèvement

42PM02511205

30/03/2025

HENRIQUE MAGALHAES

Revêtement de sol - Bordure - Ciment

Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)

RAS

Échantillon conforme aux critères d'acceptation

Analyse réglementaire

Date d'analyse

Oui

Oui

07/04/2025

Description		MOLP		MET			Résultat			
Phase	Couche	Aspect, Texture, Couleur		Nb de préparations Lame explorées(**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante	
1	1	Mortier Dur Gris		-	-	Acétone	1	2	LFS	Non détecté
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat				0 MOLP		1 MET				

Remarque concernant l'analyse

RAS

Référence échantillon : 002EW630123_004

Référence labo

Date du prélèvement

Auteur du prélèvement

Type de prélèvement

Zone de prélèvement

Remarque concernant le prélèvement

42PM02511206

30/03/2025

HENRIQUE MAGALHAES

Revêtement de sol - Bordure - Ciment

Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)

RAS

Échantillon conforme aux critères d'acceptation

Analyse réglementaire

Date d'analyse

Oui

Oui

07/04/2025

Description		MOLP		MET			Résultat			
Phase	Couche	Aspect, Texture, Couleur		Nb de préparations Lame explorées(**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante	
1	1	Béton Dur Gris		-	-	Acétone	1	2	LFS	Non détecté
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat				0 MOLP		1 MET				

Remarque concernant l'analyse

RAS

Référence échantillon : 002EW630123_005

Référence labo

Date du prélèvement

Auteur du prélèvement

Type de prélèvement

Zone de prélèvement

Remarque concernant le prélèvement

42PM02511207

30/03/2025

HENRIQUE MAGALHAES

Revêtement de sol - Bordure - Ciment

Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)

RAS

Échantillon conforme aux critères d'acceptation

Analyse réglementaire

Date d'analyse

Oui

Oui

07/04/2025

Description		MOLP		MET			Résultat			
Phase	Couche	Aspect, Texture, Couleur		Nb de préparations Lame explorées(**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante	
1	1	Mortier Dur Gris		-	-	Acétone	1	2	LFS	Non détecté
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat				0 MOLP		1 MET				

Remarque concernant l'analyse

RAS

Référence échantillon : 002EW630123_006

Référence labo	42PM02511208	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	30/03/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	HENRIQUE MAGALHAES	Date d'analyse	07/04/2025
Type de prélèvement	Revêtement de sol - Bordure - Ciment		
Zone de prélèvement	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Phase	Couche	Description	MOLP	MET	Nb de préparations	Grilles explorées(**)	Analyste	Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations Lame explorées(**)					Présence d'amiante
1	1	Ciment Dur Beige	-	Acétone	1	2	LFS	Non détecté
	2	Ciment Dur Gris	-					
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP	1 MET				

Remarque concernant l'analyse : Couche 2 non dissociable(***) analysée avec la couche 1.

Référence échantillon : 002EW630123_007

Référence labo	42PM02511209	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	30/03/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	HENRIQUE MAGALHAES	Date d'analyse	07/04/2025
Type de prélèvement	Revêtement de sol - Dalle - ciment		
Zone de prélèvement	Parking Siège social CPAM de l'Isère (Grenoble) - Vol 1 (Parking)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Phase	Couche	Description	MOLP	MET	Nb de préparations	Grilles explorées(**)	Analyste	Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations Lame explorées(**)					Présence d'amiante
1	1	Béton Dur Beige	-	Acétone	1	2	LFS	Non détecté
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP	1 MET				

Remarque concernant l'analyse : RAS

Référence dossier: RSC022025315414

Nombre TOTAL d'analyses MOLP et META réalisées sur l'ensemble des échantillons : 0 MOLP et 7 MET

Nombre TOTAL des analyses rendues sous accréditations Cofrac : 7/7

(*) Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 µm

(**) Lames explorées/Grilles explorées = Toutes lames/grilles de préparation ayant fait l'objet de vérification de leur conformité avant de procéder à la lecture

(***) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines)

Tgurgpucdng" f) Åswkrq
Natane Tuikalepa




Accréditation
N°1-7325
Portée
Disponible sur
www.cofrac.fr

L'accréditation de la section essais du Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole ●● sont couverts par l'accréditation.

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon analysé tel qu'il a été reçu.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les échantillons sont archivés pour une durée de 6 mois à réception au laboratoire. Les grilles d'observation au microscope sont archivées pendant une durée de trois ans.

Les données et informations relatives à l'essai ainsi que les rapports sont conservés pendant une durée de dix ans.

(1) aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection

(2) aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection



AC LAB
- 64, rue Clément Ader - 42153 Riorges
SIRET : 95352119200013 - N° de TVA Intracommunautaire : FR26953521192 - Code APE : 7120B
Assurée par HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 01/01/2025 au 31/12/2025)

contact_aclab@itga.fr

L.MO.F 07.8 V10

PAGE 3 / 3

ANNEXE: DOCUMENTS

Assurance AC 2025 1/2

Assurance AC 2025 2/2

Tour Trinity
1 bis Place de la Défense - CS 20298
92095 Paris La Défense Cedex
T: +33 (0) 1 44 05 96 00
F: +33 (0) 1 44 05 96 00



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense - 92035 Paris La Défense Cedex, certifions que la société :

**VENTURA
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES - FRANCE**

est titulaire auprès de notre Compagnie d'une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** n° 76208471-30015 couvrant également l'assuré additionnel :

AC ENVIRONNEMENT

Les activités garanties sont notamment les suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP)
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante
- Stratégie d'échantillonnage et prélèvements d'air et de matériaux
- Caractérisation des enrobés bitumineux : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat parasitaire
- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Recherche et repérage du plomb avant ou après travaux, y compris démolition
- Diagnostic de performance énergétique
- Diagnostic Produits Matériaux Equipements et Déchets (PEMD)
- Information sur la présence d'un risque de mûre
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Carrez")
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance)
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété
- Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Tous Audits Énergétiques, y compris réglementaire
- Etat des Risques et Pollution (ERP, annexe ERNMT ou ESRIS)
- Certificat de déconce - Loi SRU
- Mesure du Radon dans les bâtiments
- Relevé de cotes et plan de l'existant en copropriété
- Diagnostic Technique Global (DTG)
- Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous traité
- Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE)
- Réalisation d'inspections dans le cadre du dispositif CEE (Certificats d'Economie d'Energie)
- Prélèvement d'eau en vue de l'analyse de la teneur en plomb
- Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements locatifs dans l'ancien (dispositifs Robien et équivalents)
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif
- Diagnostic d'accessibilité handicapés
- Etudes thermiques
- Formation des franchisés et partenaires et ce, dans le cadre de l'expertise en pathologie du bâtiment et de toutes expertises liées au bâtiment, à la construction ainsi qu'à toutes activités annexes ou connexes.

HDI Global SE
HDI Platz 1, 30659 Hannover, Germany
www.hdi.global

Commercial Register: HR Hannover
HR Number: HR 6020
VAT registration ID DE 219828762

Chairman of the Supervisory Board: Tordten Lause
Board of Management: Dr. Edgar Pils (Chairman), Ragn
Bettner,
Dr. Malte Enders, Dr. Christian Hemminger,
Dr. Dirk Hering, David Huber, Dr. Barbara Kinnasowski-
Bettner, Dr. Thomas Kuhn

Tour Trinity
1 bis Place de la Défense - CS 20298
92095 Paris La Défense Cedex
T: +33 (0) 1 44 05 96 00
F: +33 (0) 1 44 05 96 00



- Conception, développement de logiciels, progiciels, mise au point, développement et commercialisation de tous produits ou services informatiques télématiques et électroniques
- Activités de services, prestations, conseil, audit et développement en lien avec ses activités digitales
- Activités concernant la formation professionnelle
- Développement, animation d'un réseau de franchise
- Relevés 3D et relevés de mesures et données techniques
- Réalisation de plans et nomenclatures
- Hébergement de données
- Repérage des Fibres Céramiques Réfractaires (FCR)
- Réalisation de Plans Pluriannuels de Travaux (PPT) en copropriété

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION		MONTANT DES GARANTIES
Tous Dommages Con fondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement (pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confiés	30 000 EUR	par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE APRES PRESTATIONS / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous Dommages Con fondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 01/01/2025 au 31/12/2025, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assuré.

Fait à Paris, le jeudi 12 décembre 2024 - RE/CT



HDI Global SE
HDI Platz 1, 30659 Hannover, Germany
www.hdi.global

Commercial Register: HR Hannover
HR Number: HR 6020
VAT registration ID DE 219828762

Chairman of the Supervisory Board: Tordten Lause
Board of Management: Dr. Edgar Pils (Chairman), Ragn
Bettner,
Dr. Malte Enders, Dr. Christian Hemminger,
Dr. Dirk Hering, David Huber, Dr. Barbara Kinnasowski-
Bettner, Dr. Thomas Kuhn

Attestation AC 2025



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Mme Dominique BISAGA, présidente de la SAS AC ENVIRONNEMENT (siret 441 355 914 00298), déclare sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du Code de la construction et de l'habitation, que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés et que l'ensemble des salariés présentent les garanties de compétence pour établir les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du 1° de l'article L.271-4 du Code de la Construction et de l'habitation, ainsi qu'à l'article L.126-26 et L.128-28-1 du même code, à savoir :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la santé publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code, ainsi que l'ensemble des repérages de l'amiante prévus par le Code de la santé publique et le Code du travail ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 126-24 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-9 du même code ;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 126-26 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'audit énergétique prévu à l'article L.126-28-1 du même code
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du même code.

Ceci s'applique aussi à toute autre prestation couverte par notre contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur à la date de réalisation de la prestation

Je déclare que la SAS AC ENVIRONNEMENT est souscritrice d'une assurance responsabilité civile professionnelle n°76208471-30015 souscrit auprès de la compagnie d'assurance HDI permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions, selon les dispositions de l'article R271-2.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus, ainsi que toute autre prestation couverte par notre contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur à la date de réalisation de la prestation.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus, je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs d'affaires, mandataires, prescripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur simple demande.

Fait à Riorges le 02/01/2025

Dominique BISAGA
Présidente



AC ENVIRONNEMENT
Sagepascal - 64 rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES
S.A.T. n° 44135591400298 - SIRET 44135591400298 - APE 7120B - Assuré par HDI Global SE - N° 76208471-30015

01 44 35 91 42 44
01 44 35 91 42 44
01 44 35 91 42 44

ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
- 35760 ST Grégoire - CPDI6636

Certificat de compétences
Diagnostic Immobilier

N° CPDI6636 Version 005



Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'ICERT, atteste que :

Monsieur MAGALHAES Henrique

Est certifié(e) selon le référentiel ICERT en vigueur (CPE DI 06 (cycle de 7 ans), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (s)
Date d'effet : 02/12/2022 - Date d'expiration : 01/12/2029	
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (s)
Date d'effet : 02/12/2022 - Date d'expiration : 01/12/2029	
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (s)
Date d'effet : 30/05/2023 - Date d'expiration : 29/05/2030	
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (s)
Date d'effet : 07/05/2024 - Date d'expiration : 06/05/2031	

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/jsp/je-des-certifie>

Valable à partir du 01/09/2024.

Etienne Lamy

ICERT est un organisme de certification accrédité par le Comité Français de Normalisation (Cofrac) pour la certification des personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes : Amiante, Plomb, Termites, Etat des lieux, Diagnostic de performance énergétique, Audit énergétique, Mesure du radon, Mesure de la superficie privative de lots de copropriété, Relevé de cotes et plan de l'existant en copropriété, Diagnostic Technique Global (DTG), Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous traité, Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE), Réalisation d'inspections dans le cadre du dispositif CEE (Certificats d'Economie d'Energie), Prélèvement d'eau en vue de l'analyse de la teneur en plomb, Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments, Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements locatifs dans l'ancien (dispositifs Robien et équivalents), Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif, Diagnostic d'accessibilité handicapés, Etudes thermiques, Formation des franchisés et partenaires et ce, dans le cadre de l'expertise en pathologie du bâtiment et de toutes expertises liées au bâtiment, à la construction ainsi qu'à toutes activités annexes ou connexes.



ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

CPE DIFR 11 rev19